



Affaire suivie par :  
**Division des personnels de l'administration**  
Secrétariat de direction  
Site de Rouen : 02.32.08.91.56  
Site de Caen : 02.31.30.16.81  
Mél. [dpa@ac-normandie.fr](mailto:dpa@ac-normandie.fr)

Rouen, le 7 février 2023  
  
**François FOSELLE**  
Secrétaire général  
de l'académie de Normandie

Rectorat de la région académique  
Normandie  
168 rue Caponière  
14061 Caen

à

**Destinataires in fine**

## NOTE DE SERVICE

### **Objet : détachement des personnels enseignants d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat – Rentrée scolaire 2023**

*Références : instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat – BOENJS du 7 avril 2022;  
Annexe : formulaire de candidature R7A*

Le projet pluriannuel de requalification de la filière administrative a prévu, parmi les différents dispositifs de valorisation des parcours présentés dans la feuille de route RH de l'académie, celui de faciliter le détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE).

Ces accueils en détachement interviendront le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, de 2022 à 2026. Les personnels enseignants (corps du premier et du second degré), d'éducation et psychologues de l'éducation nationale volontaires pour intégrer la filière administrative par la voie du détachement seront repérés et sélectionnés dans un cadre national formalisé dans l'instruction du 28 mars 2022.

La présente note a pour objet de présenter la déclinaison de ce dispositif et l'accompagnement des personnels volontaires dans l'académie de Normandie au titre de la campagne 2023.

#### **1- Présentation du dispositif**

Le dispositif a pour finalité de développer la mobilité entre les corps et de valoriser les compétences des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

Dans ce cadre, les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale peuvent bénéficier d'une diversification de leur parcours, une évolution de leur carrière ou une reconversion professionnelle, en capitalisant sur leur connaissance du système éducatif.

Cela leur permet de rejoindre par détachement le corps des AAE, de bénéficier d'une formation et d'exercer les missions correspondantes.

Les attachés d'administration de l'État participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives.

Conformément aux objectifs du plan de requalification pluriannuel, les affectations se situent en service académique (rectorat ou DSDEN), ainsi qu'en établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).



La majorité des attachés d'administration de l'Etat exercent dans les EPLE, en tant qu'adjoints gestionnaires, agents comptables, fondés de pouvoir ou adjoints à l'agent comptable.

L'offre principale de postes sera ainsi constituée de postes en EPLE dont certains comportent une obligation de loger par nécessité absolue de service (sauf obtention d'une dérogation).

N.B. : Ce dispositif des détachements dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE), ne se substitue pas aux dispositifs de prévention ou de traitement de l'inaptitude professionnelle ou de l'usure professionnelle – en particulier au dispositif des postes adaptés de courte ou de longue durée.

## **2- Dépôt des candidatures et sélection des candidats**

Le dossier de candidature comprend une demande de détachement, un curriculum vitae et une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations du candidat.

Il permet d'émettre un vœu d'univers professionnel (EPLE ou services académiques) et de localisation au sein de l'académie.

Les candidatures feront l'objet d'un examen par une commission académique qui émettra ses avis au regard, notamment, des compétences des candidats, de leurs souhaits géographiques d'affectation au sein de l'académie et, enfin en fonction des postes vacants susceptibles d'être proposés aux intéressés.

La commission académique comprend :

- le directeur des ressources humaines de l'académie ou son représentant, président ;
- un membre du corps des attachés d'administration de l'Etat ;
- un membre du corps des personnels de direction ;
- un membre de la division des personnels de l'administration.

Les agents intéressés par ce dispositif sont invités à transmettre leur candidature, **avant le mercredi 24 mars 2023** au bureau des parcours professionnels des personnels d'encadrement à l'adresse suivante : [dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-encadrement@ac-normandie.fr) avec une copie à [drh@ac-normandie.fr](mailto:drh@ac-normandie.fr)

Par ailleurs, les agents souhaitant bénéficier d'un accompagnement à la construction de leur dossier sont invités à contacter le conseiller RH de proximité de leur département d'exercice.

A l'issue de l'examen des dossiers, les agents seront informés de la suite donnée à leur candidature.

## **3- Gestion administrative des candidats retenus**

L'agent retenu et entrant dans le dispositif est en double carrière :

- il reste titulaire de son corps d'origine ;
- il est détaché pour une durée d'un an, renouvelable pour quatre ans, dans le corps des AAE ;
- il est affecté au sein de l'académie de Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, dans un poste correspondant, dans la mesure du possible à son vœu d'univers professionnel ;
- il est nommé sur un poste définitif d'AAE pour lequel il s'engage à une stabilité sur poste de 3 à 5 ans.

Pour faciliter et accompagner sa prise de poste :

- il rejoint son poste la dernière semaine d'août 2023, pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et une première découverte de ses futures missions ;



- il est destinataire, par courriel, d'un dispositif de « pré-formation » assuré par le CNED ;
- il bénéficie de 10 semaines de formation (période de formation obligatoire et en présentiel) au sein de l'IRA de Lille (8 semaines de mi-septembre à mi-novembre et 2 semaines entre fin janvier et fin février) ;
- il est, par ailleurs, accompagné pendant la première année de détachement par un tuteur désigné au sein de sa structure d'affectation.

La formation, inspirée de celle des élèves attachés, mais adaptée pour cette opération, est conçue pour offrir des connaissances et des compétences dans les 6 domaines composant le socle de formation des AAE (management / ressources humaines / communication numérique / compétences juridiques / gestion, moyens, finances / conduite de l'action publique).

Pendant cette période, l'agent est stagiaire de la formation continue et bénéficie à ce titre de la prise en charge des frais de formation (notamment les déplacements entre le domicile et l'IRA ainsi que les frais d'hébergement).

Il perçoit le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des AAE, le supplément familial de traitement (SFT) et l'indemnité de résidence le cas échéant ainsi que le régime indemnitaire et l'éventuelle nouvelle bonification indiciaire NBI rattaché à sa fonction.

Le bureau des parcours professionnels des personnels d'encadrement de la DPA ainsi que les conseillers RH de proximité sont à votre disposition pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser la présente note aux agents susceptibles d'être intéressés par ce dispositif.

Le secrétaire général

Signé

François FOSELLE

***Destinataires :***

- Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs d'académie – DSDEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime
- Messieurs les présidents des universités de Caen Normandie, du Havre Normandie, de Rouen Normandie
- Monsieur le directeur de l'ENSICAEN
- Monsieur le directeur de l'INSA de Rouen Normandie
- Madame la directrice générale du CROUS de Normandie
- Monsieur le chef des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation
- Madame la déléguée régionale à l'ONISEP
- Madame la directrice de CANOPE
- Madame la directrice du CNED
- Mesdames et messieurs les cheffes et chefs des établissements publics locaux d'enseignement, des établissements régionaux - d'enseignement adapté et des centres d'information et d'orientation
- Mesdames et messieurs les directrices et directeurs de CIO
- Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers techniques, cheffes et chefs de division et de service